

## Document Consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire de=u  
LOT prenant en compte

l'arrêté n°2022-2270 du 25 mai 2022

l'arrêté n°2022-4605 du 4 octobre 2022

l'arrêté n°2023-3683 du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**Article 1** : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

**Article 2** : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé.

**Article 3** : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- **1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Pierre NOGRETTE</b> Directeur CH CAHORS (FHF)	<b>M. Raphael LAGARDE</b> Directeur CH FIGEAC (FHF)
<b>Mme Nadia PENAS</b> HAD 46 (FHP)	A désigner (FHF)
<b>Mme Geneviève RIBES</b> Directrice Centre la Roseraie MONTFAUCON (FEHAP)	<b>M. Franck ANTETOMASO</b> Directeur adjoint Institut Camille Miret LEYME (FEHAP)
<b>Dr Dominique PENCHENAT</b> Présidente CME CH Jean Coulon GOURDON (FHF)	<b>Dr Jean Philippe LEMOZIT</b> Président CME CH FIGEAC (FHF)
<b>Dr Thierry DEBREUX</b> Président CME CH CAHORS (FHF)	<b>Dr Franck PICOT</b> Président CME Hôpital de SAINT CERE (FHF)
<b>Dr Valérie ELBAZ-KERKAD</b> Présidente CME Centre la Roseraie MONTFAUCON (FEHAP)	<b>Dr Éric PIQUET</b> Président CME Institut Camille Miret LEYME (FEHAP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Claire POUZOLS</b> Directrice Pôle Lotois ARSEAA	<b>M. Stéphane GESNOUIN</b> Directeur APEAI 46
<b>Mme Frédérique YONNET</b> Directrice générale Institut Camille Miret	A désigner
<b>M. Thierry VIGREUX</b> Directeur EHPAD Jacques Dumas SOUSCEYRAC	<b>M. Hervé CARPENTIER</b> EHPAD Les Rives de Cabessut CAHORS
<b>Mme Cloé SADOUN</b> Directrice adjointe EHPAD Salviac/Cazals, Puy l'Evêque, Prayssac, Montcuq-En-Quercy-Blanc/Castelnau- Montratier-Sainte-Alauzie	<b>M. Vincent CASTEL</b> Directeur EHPAD La Résidence du Petit Bois L'ESCALE
<b>Mme Sandrine VERGNE-ROQUES</b> Directrice adjointe ADAR 46	<b>M. Arnaud BOUE</b> Directeur général Lot Aide à Domicile

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Florence BLADOU-CARLUX</b> Chargée de promotion CH Jean Gourdon	<b>M. Yvonnick MORICE</b> Croix Rouge Française
<b>M. Georges WINTER</b> France Nature Environnement Midi-Pyrénées	<b>Mme Sophie REDARES</b> Directrice association AHIS
<b>M. Gwenaël BERRANGER</b> Addictions France 46	<b>Mme Delphine SOULIGNAC-LATAPIE</b> IREPS

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
<b>Dr Olivier DARREYE</b> URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
<b>Dr Marie-Ange BOULESTEIX</b> URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
A désigner URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
<b>M. Xavier CALOIN</b> URPS Infirmiers	<b>Mme Patricia VAN KAAM</b> URPS Infirmiers
<b>Dr Brice LIGNEREUX</b> URPS Pharmaciens	<b>Mme Nathalie BRIGE</b> URPS Orthoptistes
<b>M. Laurent LABARRIERE</b> URPS Masseurs Kinésithérapeutes	<b>Mme Laure RAINGEARD</b> URPS Orthophonistes

- 1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- 1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Géraldine PIN</b> MSP Les Oliviers LAMAGDELAINE	<b>M. Pierre-Marie HAUDRY</b> MSP SAINT CERE
<b>M. Laurent BAILLY</b> Directeur CSD « Agir pour mieux vivre »	A désigner
<b>M. Claude GENDRE</b> CDS GRAND FIGEAC	A désigner
<b>Mme Hélène SIEW</b> CPTS Nord LOT	A désigner
<b>Mme Christelle MAZEYRIE</b> Directrice DAC 46	A désigner

- 1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements

Titulaire	Suppléant
<b>Mme Nathalie DELCLAU</b> HAD 46	<b>Mme Laurène MARQUOT</b> HAD 46

- 1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre

Titulaire	Suppléant
<b>Dr Annie MARCHAND</b> CDOM 46	<b>Dr Alain MARCHAND</b> CDOM 46

**Article 4 :** Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Michèle FAVORELLE</b> UNAFAM 46	<b>Mme Sylviane COURTAÏN</b> UNAFAM 46
<b>M. Jean-Pierre TRICOT</b> Ligue contre le cancer	<b>Mme Marinette ASSIE</b> Ligue contre le cancer
<b>M. Alain COURBIER</b> UDAF 46	<b>Mme Marie-Joëlle AYRAL</b> UDAF 46
<b>Mme Michèle CUBAYNES</b> APAJH 46	<b>M Jean RIGAL</b> ACCDM
<b>M Mohamed SAADALLAH</b> UNAPEI	<b>M. Guy REVEILLAC</b> UNAPEI
<b>Mme Danièle LARVOR</b> Génération Mouvement	<b>M. Jean Luc PERRIGAULT</b> CDAFAL

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
<b>M. André DELMAS</b> Union Française des Retraités (CNR)	A désigner
<b>Mme Régine JALLET</b> Union Française des Retraités (CNR)	A désigner
<b>M. Francis MERCADIER</b> Association des Paralysés de France (APF)	A désigner
<b>M. Denis LACAÏLLE</b> Association Choix Rationnel d'Intégration (CRI 46)	<b>Mme Scarlett LACAÏLLE</b> Association Choix Rationnel d'Intégration (CRI 46)

**Article 5 :** Le 3<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
<b>Mme Marie PIQUE</b> Conseillère régionale	<b>M. Vincent LABARTHE</b> Conseiller régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Maryse MAURY</b> Conseillère départementale	<b>Mme Martine HILT</b> Conseillère départementale

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
<b>Mme Laurence ALIDOR</b> Directrice des solidarités départementales	<b>Mme Caroline CALMELS</b> Directrice adjointe Enfance Famille Santé

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
<b>M. Thierry CHARTROUX</b> Communautés de communes de CAUVALDOR	A désigner
A désigner	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
<b>M. André MELLINGER</b> Maire de FIGEAC	<b>Mme Mireille FIGEAC</b> Maire de GINDOU
<b>Mme Dominique BIZAT</b> Maire de SAINT CERE	<b>Mme Véronique ARNAUDET</b> Maire de LAMAGDELAINE

**Article 6 :** Le 4<sup>ème</sup> collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
<b>M. Jean-Marc TOULLIEU</b> Directeur de la Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)	<b>M. Solenn KERVEGAN</b> Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
<b>Mme Aurélie BONCHE</b> Directrice CPAM du Lot	<b>M. Vincent MAUREL</b> CPAM du Lot
<b>M. Georges VERGNES</b> Président délégué MSA	<b>M. Didier CUNIAC</b> MSA

**Article 7 :** Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
<b>M. Marc MAJOREL</b> Fédération Nationale de la Mutualité Française
<b>Mme Jacqueline DESTIC</b>